
JOURNAL GÉNÉRAL

D E F R A N C E .

Du Vendredi 20 Juillet 1792.

MM. les souscripteurs à ce journal, dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service.

N O U V E L L E S.

Extrait d'une lettre de Stockolm, en date du 29 juin.

LES prisonniers d'état vont être transférés, dit-on, à Friederichshoff, attendu que leur sort ne peut être décidé définitivement avant la fin d'août.

Le comte de Horn, l'un de ces prisonniers d'état, a composé pendant sa détention, un poème, sous le titre : *Emploi des heures de mon emprisonnement*, qu'il a dédié au maréchal du royaume comte d'Oxenstiern. Il y prouve des talens et des connoissances dont il est à regretter qu'il n'ait pas fait un meilleur usage.

Extrait d'une lettre de Neuwied, du 10 juillet.

Le duc de Brunswick, comme je vous l'ai déjà marqué, est arrivé le mardi 3 juillet. Son quartier général est à Horcheim. Les deux frères du roi furent au devant de lui. Le duc de Brunswick vola à leur rencontre et les embrassa. Après des démonstrations réciproques d'estime et d'amitié, ils restèrent tous trois environ deux heures. Le lendemain il dina chez les princes, où étoient M. le prince de Condé et tous les seigneurs. Il s'attachoit à dire les choses les plus flatteuses, et il les disoit avec esprit. Messieurs, disoit-il aux Français, nous nous montrerons dignes de marcher sur vos traces, et animés par l'exemple de la noble armée française (c'est ainsi qu'il désigne les

émigrés) nous combattrons avec plus de courage et plus d'ardeur. Et s'adressant au prince de Condé : je viens, dit-il, de traverser les pays où vous avez moissonné bien des lauriers ; et regardant en même temps M. le maréchal de Broglie : je me souviens encore, a-t-il ajouté, de la correction que vous m'avez donnée à Berghen. Je vous avoue, messieurs, que je ne m'attendois pas à avoir l'honneur de commander un jour des guerriers par qui j'ai été battu.

Le roi de Prusse doit passer en revue toutes ses troupes du 22 au 25. Bien des Français espèrent célébrer, à Paris, la fête de la Saint-Louis.

Extrait d'une lettre de Francfort, du 10 juillet.

L'Allemagne toute entière semble transformée en un camp, et l'on diroit que cette vaste contrée va inonder la France de ses habitans. L'étendard de la guerre sera déployé en même temps sur tous les points de la frontière française. Envain quelques électeurs semblent encore invoquer le terme oublié de *neutralité*, au milieu des armes de Prusse et d'Autriche ; en vain le directoire du cercle de Suabe a adressé des plaintes au comte de Lerhbach, sur l'occupation de Kell par les troupes autrichiennes ; en vain l'électeur palatin paroît vouloir s'opposer à l'entrée dans le Palatinat, de ces mêmes armées autrichiennes ; rien ne peut arrêter ni suspendre maintenant l'exécution d'un plan pour lequel tant d'intérêts divers se sont réunis simultanément, afin de détruire une secte

dont les crimes inouïs menaçoient de bouleverser l'Europe.

Coblentz voit passer journellement des troupes autrichiennes et prussiennes, qui prennent la route de Trèves et du Luxembourg. Le duc de Brunswick doit y transporter incessamment son quartier-général. Le fils du roi de Prusse prend poste à Kerlich, château appartenant à l'électeur, et le quartier du roi de Prusse sera à Schoenburnhost. Les princes français sont partis pour Bingen. Nous attendons demain l'empereur. Le couronnement est décidément fixé au 14.

Les chambelans que la cour de Vienne a nommé pour aller porter aux diverses cours de l'Europe la nouvelle de l'élection et du couronnement du roi François, comme empereur d'Allemagne, sont le prince Charles d'Aversberg, qui se rendra à Berlin et à Dresde; le prince de Clary, qui ira à Rome, Naples et Florence; le comte de Rosenberg, qui ira à Munich, Milan et Turin; le comte Colloredo, qui ira à Madrid et à Lisbonne; le comte Louis de Stahremberg, qui se rendra à Londres; le comte Prosper de Zuzendorf, qui ira à Bruxelles; le comte Joseph Kinsky, qui se rendra à Vienne; le comte Gondaker de Steinberg, qui ira à Pétersbourg. La France, comme on voit, est rayée du nombre des puissances; mais le jour de sa restauration approche.

Extrait de la note, adressée à milord Grenville, par M. de Chauvelin, en date du 18 juin 1792. (Cette note du roi des Français paroitra dérisoire à toute l'Europe, qui sait que l'infortuné Louis XVI gémit dans les fers du plus dur esclavage; elle en sera d'ailleurs la preuve pour ceux qui feindroient encore de l'ignorer.)

« Le mouvement que s'est donné le Cabinet de Vienne auprès de diverses puissances, et principalement auprès des alliés de sa majesté Britannique pour les engager dans une querelle qui leur est étrangère, sont connus de toute l'Europe. Si l'on en croit même le bruit public, ses succès auprès de la cour de Berlin lui en préparèrent de nouveaux auprès des Provinces-Unies. Les menaces employées auprès de divers membres du corps Germanique pour les faire sortir de cette sage neutralité que leur situation politique et leurs intérêts les plus chers leurs prescrivent; les arrangements pris avec divers souverains d'Italie pour les

déterminer à agir hostilement contre la France, et enfin les intrigues qui viennent d'arriver la Russie contre la constitution de Pologne, tout annonce de nouveaux indices d'une vaste conjuration contre les *états libres*, qui semble vouloir précipiter l'Europe dans une guerre universelle.

» Les conséquences d'un tel complot, formé du concours de puissances si longtemps rivales, seront aisément senties par sa majesté Britannique. L'équilibre de l'Europe, l'indépendance de divers états, la paix générale, tout ce qui dans tous les temps a fixé l'attention du gouvernement anglois, se trouve à la fois compromis et menacé.

» Le roi des français présente ces graves et importantes considérations à la sollicitude et à l'amitié de sa majesté Britannique. Vivement pénétré des marques d'intérêt et d'affection qu'il en a reçues, il l'invite à chercher dans sa sagesse, dans sa position et dans son influence les moyens compatibles avec l'indépendance de la nation française, d'arrêter, tandis qu'il est temps encore, les progrès de cette ligue qui menace également la paix, la liberté, le bonheur de l'Europe, et de détourner sur-tout de toute accession à ce projet, ceux de ses alliés qu'on pourroit vouloir entraîner, ou que même on seroit parvenu à y entraîner déjà par la crainte, la séduction et les divers prétextes de la plus fausse comme de la plus odieuse politique. »

Signé, le ministre plénipotentiaire de France, CHAUVELIN.

Le lord Grenville a répondu au nom de son maître :

« Les mêmes sentimens qui ont déterminé sa majesté Britannique à ne pas s'immiscer dans les affaires de la France, doivent également la porter à respecter les droits et l'indépendance des autres souverains, et sur-tout ceux de ses alliés; et sa majesté a cru que dans les circonstances actuelles de la guerre déjà commencée, l'intervention de ses conseils, ou de ses bons offices, ne pourroit être utile, à moins que d'être désirée par toutes les parties intéressées.

» Il ne reste donc au soussigné que de réitérer à M. Chauvelin l'assurance des vœux que sa majesté forme pour le retour de la tranquillité, de l'intérêt qu'elle prendra toujours au bonheur de sa majesté très-chrétienne, et du prix qu'elle attache à son amitié, et à la confiance qu'elle lui a témoignée. »

Signé, GRENVILLE.

A White-Hall, le 8 juillet 1792.

Séance extraordinaire du mercredi soir 18 juillet.

Jamais on ne se jona, d'une manière aussi révoltante, de la vie et de la liberté des citoyens, que le font aujourd'hui les corps administratifs et l'assemblée nationale. C'est toujours au nom de la patrie, au nom de la liberté, qu'on égorge ou qu'on charge de fers une foule d'infortunés, à qui leurs tyrans supposent des crimes, parce qu'il leur faut des victimes. Cette séance nous en offre l'horrible preuve. M. Gensonné occupoit le fauteuil. Il annonce un courrier extraordinaire du département de l'Ardèche (Vivaraïs) porteur de dépêches de la dernière importance.

Le camp de Jalès dispersé, M. Saillant arrêté et massacré, nombre de personnes passées au fil de l'épée, tel est le résultat de ces dépêches funestes.

On a trouvé, disent les administrateurs, on a trouvé sur M. du Saillant le complot d'une contre-révolution qui devoit s'opérer dans le midi, en même temps que les émigrés et les troupes étrangères attaqueroient vers le nord. Croiroit-on que sans aucune autre preuve, qu'une liste probablement supposée, ces coupables administrateurs ont fait arrêter tous ceux qui y étoient désignés? Quelques membres veulent qu'on attende d'autres renseignements, avant de discuter cette affaire.

Voulez-vous donc que les conspirateurs s'échappent, s'écrie M. Rouyer? Plusieurs d'entr'eux sont peut-être actuellement à Paris, que les pièces (le département n'en a envoyé qu'une copie) soient lues sur-le-champ. Que le nom des personnes qui y sont désignées soit envoyée aussi-tôt aux autorités constituées de Paris, ajoute un autre membre. Ces deux propositions sont décrétées, et un troisième décret fie, augmente de six suppléans la commission des douze. On fait lecture de toutes les pièces, et sans aucune autre preuve, sans aucun examen, on décrète d'accusation 59 personnes, parmi lesquelles se trouve une femme.

On a ajouté que M. du Saillant étoit déguisé en prêtre, lorsqu'il a été arrêté, et qu'il avoit offert inutilement 60 louis, si on vouloit le relâcher.

Il a été décrété que les directoires de l'Ardèche, du Gard, les gardes nationales, les troupes de ligue avoient bien mérité de la patrie.

M. Thuriot a fait décréter que les pièces de la procédure seroient portées à Orléans par un commissaire nommé par le département de l'Ardèche, escorté par de fortes brigades de gendarmerie nationale. Ces pièces seront en outre imprimées et envoyées à tous les directoires de département.

Une lettre particulière adressée à un député porte que plus de 200 personnes qu'on soupçonnoit coupables ont été immolées, et que la fureur des assassins est telle qu'il n'en restera point pour la haute cour nationale.

Le ministre des affaires étrangères a communiqué la note remise par M. Chauvelin à milord Grenville (ministre des affaires étrangères de S. M. B.), et la réponse de milord Grenville. Nous donnons un extrait de ces deux pièces.

Le ministre a lu en outre une déclaration du corps helvétique, par laquelle il demande que Porentrui soit évacué, promettant d'ailleurs de garder une neutralité armée.

Séance du jeudi 19 juillet.

Plusieurs membres sollicitent des secours pour des villes et même des départemens entiers qui ont beaucoup souffert des inondations causées par les dernières pluies.

— Le pouvoir exécutif rendra compte des faits à l'assemblée.

Les évêques constitutionnels recevront, à compter du 1^{er} octobre, un dixième en sus de leur traitement pour se loger, et l'on procédera sur-le-champ à la vente des palais épiscopaux et jardins qui en dépendent.

Pour hâter les recrutemens, l'assemblée porte un nouveau décret, par lequel elle accorde aux enrôlés 3 sous par lieue, indépendamment de la solde journalière. Ils nommeront eux-mêmes leurs officiers. On se plaint de la lenteur des recrutemens, qu'on attribue aux départemens. Un courrier extraordinaire apporte une lettre de M. Dumourier, dont un secrétaire fait lecture. La voici.

« Comme j'ignore encore, dit M. Dumourier, s'il y a un ministre de la guerre, je crois devoir m'adresser à l'assemblée nationale, et l'instruire des circonstances graves qu'a entraînées le départ de M. Luckner.

« Les ennemis font des mouvemens; ils ont fait approcher neuf cents hommes des frontières du nord. J'adresse au roi ainsi qu'à l'assemblée nationale la copie de ma lettre à M. Lafayette; je vous jure, monsieur le président, sur le danger de la patrie, que j'espère ramener l'ordre et re-

pousser les ennemis, au moins tant que je serai dans le poste où je me trouve provisoirement.

« J'espère des secours en hommes et en argent ; on m'a dit qu'un gros rassemblement d'ennemis se forme et menace mon camp de Maulde. Il faudroit que les ennemis fussent bien forts pour nous débusquer ! au surplus, je regarde ce bruit comme un piège. Je reste à Maulde, j'y tiendrai bon, et je ne quitterai le département du Nord que quand je pourrai le faire sans mettre la patrie en danger.

Signé DUMOURIER.

A cette lettre M. Dumourier a joint la copie d'une lettre à M. Lafayette. Il se plaint du dénuement où est son armée, et de la marche forcée qu'on fait faire aux troupes. M. Dumourier a envoyé en outre un très-long mémoire sur l'état de l'armée. Le tout est renvoyé au comité militaire. — Plusieurs députés crient qu'il y a une intrigue dans l'armée, que Lafayette est coalisé avec son état-major. Au milieu d'un tumulte horrible, M. Dumas obtient la parole et dénonce M. Dumourier, parce qu'il s'adresse directement au corps législatif et non au pouvoir exécutif, ensuite pour avoir désobéi à M. Lukner, qui lui a ordonné de quitter le camp de Maulde. D'autres députés dénoncent les mouvemens des troupes. Il est décrété que le pouvoir exécutif en rendra compte. Quant à la dénonciation de M. Dumas on passe à l'ordre du jour, vu qu'il existe déjà des lois relatives au délit dont il se plaint.

M. Murairé, rapporteur du comité, chargé d'examiner la conduite de M. Lafayette, déclare que le comité n'ayant rien trouvé de contraire aux lois, soit dans la démarche, soit dans la lettre du général, il propose de passer à l'ordre du jour. On ne peut peindre le tumulte qui s'élève à ces mots dans l'assemblée. On demande l'ajournement : le président le met aux voix, et deux fois il est rejeté.

Tous ceux de la montagne se lèvent en poussant des cris : ils veulent que le décret soit rapporté, que la question soit ajournée jusqu'à demain. Le président est forcé de mettre de nouveau aux voix cette proposition. L'épreuve paroît douteuse : Taille-

fer, Merlin, s'élançant à la tête de plusieurs autres, courent au bureau, et demandent, en poussant des hurlemens, et avec des gestes menaçans, qu'on fasse l'appel nominal ; les tribunes les appuient par leurs cris. En vain le président les rappelle à l'ordre et au respect.... L'assemblée fatiguée, honteuse d'un désordre qu'elle ne peut calmer, prononce l'ajournement et se retire.

Paris, 20 juillet.

On s'étonne que les fédérés, qui auroient dû partir le 18, soient encore dans la capitale. Ces messieurs trouvent plus agréable sans doute de faire des orgies au Palais-Royal, que d'aller s'exercer dans les camps. Chaque jour voit naître de nouvelles scènes. Tantôt ils font des promenades civiques, au bruit des tambours, tantôt ils maltraitent tous ceux qui refusent de crier comme eux vive Pétion ! à bas Lafayette ! tantôt ils parcourent les cafés, et brûlent les feuilles publiques qui ne sont pas de leur goût, et le tout en criant vive la liberté. Ce n'est que le prélude de scènes bien plus intéressantes, qui auront lieu immédiatement après l'arrivée de tous les fédérés. 500 Marseillois, deux mille Toulousains, des Nimois, des Carpentrasiens, les héros de Montoux, ceux de la Gardonnenque ; enfin tous les patriotes du midi, plus brûlans encore que le sol qui les a vu naître, vont inonder la capitale, et devenir le pouvoir exécutif des jacobins..... O temps de la moisson, que tu arrives lentement !

— Robertspierre est dénoncé à l'accusateur public. L'accusateur public le sera bientôt aux jacobins, et la victoire ne sera pas long-temps incertaine.

— M. Lafayette n'a pas donné sa démission, comme l'ont publié les papiers patriotiques, d'après le journal du soir. — Si ce général est décrété d'accusation, immédiatement après le pouvoir exécutif sera suspendu.

Hier à dix heures du soir, on faisoit courir dans les groupes du Palais-Royal le bruit de la mort de M. Lafayette. On ajoutoit que cette nouvelle avoit été apportée par un courrier extraordinaire.